

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du : mardi 27 avril 2021

n° de la séance : 7

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 19

Quorum : 12

Nom et prénom du président de séance : M. MARION Olivier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : A. NOUVET-CELLE

Représentant :

Liste et qualité des membres présents :

- **MARION Olivier**, Chef d'établissement
- **NEEL Corinne**, Adjointe gestionnaire
- **ARSAC Henri**, Conseiller principal d'éducation
- **ROCHE Brigitte**, Représentante titulaire de la municipalité
- **GOUDARD Patricia**, Représentante titulaire de la Communauté de Communes
(*Sans voix délibérative*)
- **PRORIOU Blandine**, Représentante titulaire du Département
- **VENET Jean-Paul**, personnalité qualifiée
- **MILLET Valentine**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **GRAILLE Daniel**, Représentant titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **RIVET Adrien**, Représentant titulaire des personnels d'enseignement et d'éducation
- **MASSE LIONEL**, Représentant suppléant des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **NOUVET-CELLE Agnès**, Représentante titulaire des personnels Administratifs,
techniques, sociaux et de santé (ATSS)
- **BRUYERE Serge**, Représentant titulaire des parents
- **PIC Florence**, Représentante suppléante des parents
- **DOUPLAT Delphine**, Représentante suppléante des parents
- **SAUMET Frédéric**, Représentant suppléant des parents
- **ROCHE Bérengère**, Représentante titulaire des parents
- **MIRMAND Anne-Sylvie**, Représentante titulaire des parents
- **BRUYERE Lilou**, Représentante titulaire des élèves

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

O. MARION

A. NOUVET-CELLE

Liste des membres titulaires excusés :

- **DELPY Xavier**, personnalité qualifiée
- **SAUDAN Marie**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et d'éducation
- **CHEVALIER Eugénie**, Représentante titulaire des parents
- **CHAPUIS Joseph**, Représentant titulaire du Département
- **PAILLARD Evelyne**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et d'éducation
- **BLANCHER Christelle**, Représentante titulaire des personnels Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)
- **PINEL Lilian**, Représentant titulaire des élèves
- **METRAT Marion**, Représentante titulaire des parents
- **RELAVE Catherine**, Représentante titulaire des parents

Liste des membres titulaires absents :

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV de la séance du 23 février 2021
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Compte financier 2020 – pour vote
5. Ouverture des reliquats des crédits globalisés 2020 – pour vote
6. DBM – pour vote
7. Montant de la participation des familles de l'atelier football pour l'achat d'une tenue – pour vote
8. Point sur le fonctionnement pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire – pour information
9. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

M. MARION, Chef d'établissement accueille l'ensemble des membres et excuse les personnes qui se sont signalées.

Il demande qui veut bien assurer le secrétariat de séance.

Mme NOUVET-CELLE se porte volontaire pour assurer le secrétariat de séance.

2. Adoption du PV de la séance du 23 février 2021

M. MARION demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent une modification du compte rendu de la séance du 23 février 2021.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est procédé à son adoption.

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2021 :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

3. Approbation de l'ordre du jour

M. MARION reprend l'ordre du jour communiqué avec la convocation.

Deux points sont rajoutés : « **Répartition des crédits globalisés 2021** » pour vote et « **Les critères de modalités d'attribution des aides pour les fonds sociaux** » pour vote.

Il met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

➤ **Adoption de l'ordre du jour :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

4. Compte financier 2020 – pour vote

Il est présenté aux membres du Conseil d'Administration un power point pour le compte financier 2020.

Au 31/12/20, le montant du fonds de roulement s'élève à **87 784.60 €** (avec la valeur des stocks qui s'élève à 10 565.14 €).

Il se décompose de manière suivante :

33 220.59 € de réserves au service général

43 998.87 € de réserves au service annexe d'hébergement

Le résultat 2020.

- 3 795.05 € au service général

+ 3 007.43 € au service de restauration et d'hébergement

Mme MIRMAND demande si nous avons eu une subvention pour les nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire ?

Mme NEEL répond par la négative.

M. MARION s'interroge sur la répartition entre les différents services du résultat du compte financier.

Mme EL HBARI agent comptable du collège Boris Vian précise qu'il est possible de regrouper le résultat financier final dans un seul total, si le Conseil d'administration l'a préalablement décidé.

➤ Adoption du compte financier 2020 :

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

➤ Adoption de l'affectation du résultat du compte financier 2020 :

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

5. Ouverture des reliquats des crédits globalisés 2020 – pour vote

Des crédits globalisés nous sont alloués par le rectorat pour l'achat de manuels scolaires, de carnets de correspondance, pour le paiement des droits de reprographie, pour d'autres dépenses pédagogiques, pour des actions menées dans le cadre du CESC.

Nous avons des reliquats pour ces différentes lignes :

- Droits reprographiques : 0.45 €
- C.E.S.C. : 148.00 €
- Parcours Education Artistique et Culturelle : 300.00€

➤ Adoption de la D.BM. N°2 pour l'ouverture des reliquats des crédits globalisés 2020 :

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

6. Répartition des crédits globalisés 2021 – pour vote

Mme NEEL explique que, pour 2021, l'Etat, à travers le Rectorat octroie à l'établissement au titre du programme 141 – « Enseignement scolaire public du second degré » la somme de **4 090.00 €** pour 2021 (contre 2 200.00€ pour 2020, contre 4 029.00€ en 2019, contre 4 149.00 € en 2018). Au titre du programme 230 – « vie de l'élève » des crédits pourront être délégués à l'issue d'appels à projets.

La proposition de répartition est la suivante :

- droits de reprographie : **475.00 €**
- carnets de correspondance : **1 100.00 €**
- manuels scolaires : **2 515.00 €**

Le conseil d'administration vote la répartition des crédits globalisés 2021.

Au titre du programme 141 :

- droits de reprographie : **475.00 €**
- carnets de correspondance : **1 100.00 €**
- manuels scolaires : **2 515.00 €**

- **Adoption de la D.B.M. N°2 pour la répartition des crédits globalisés 2021 :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

7. D.B.M. – pour vote

Prélèvement sur le fonds de roulement :

- 1- **Achat ordinateur** pour le bureau du C.P.E. pour un montant de **545.00 €**
 - 2- **Admission en non-valeur** concernant le solde pour le loyer Petit Gymnase par l'Association sportive de Retournac pour un montant de **346.95 €**.
- **Adoption des D.B.M. N°2 pour les deux prélèvements sur le fonds de roulement du service général :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

8. Montant de la participation des familles de l'atelier football pour l'achat d'une tenue – pour vote

L'inscription de l'atelier foot est gratuite, mais une dépense est à prévoir pour l'achat d'une tenue spécifique. La somme demandée est de **30.00 €**.

Elle sera demandée seulement aux élèves de 6^{ème}, car pour les autres niveaux un achat a été effectué pendant l'année scolaire 2020-2021.

- **Adoption du montant de 30.00 € de la participation des familles de l'atelier football pour l'achat d'une tenue :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

9. Les critères de modalités d'attribution des aides pour les fonds sociaux – pour vote

Critères et modalités d'attribution 2020-2021 :

quotient familial	aide attribuée
QF<10€	de 90 à 100% des frais scolaires restant à charge de la famille
10€<QF<13€	80% des frais scolaires restant à charge de la famille
13€<QF<15€	50 % des frais scolaires restant à charge de la famille
QF>15€	aide à évaluer au cas par cas

Calcul du quotient familial	Calcul du nombre de parts
Le quotient familial (QF) est établi à partir du calcul suivant : $QF = \frac{\text{ressources mensuelles}}{\text{nombre de parts}} \times 30$	- Une couple = 2 parts
	- Un parent seul = 2 parts
	- Enfant à charge = 1 part par enfant
	- Autre pers. à charge = 1 part par pers.

Ce barème est également applicable aux aides au voyage.

Des dérogations seront appliquées pour deux raisons :

- Soit en raison d'une situation personnelle particulière,
- Soit en raison d'une insuffisance de crédits disponibles.

Une aide exceptionnelle pourra être accordée en cas de difficultés financières temporaires.

Ces critères ont été proposés aux membres du conseil d'administration le 02/07/20 mais ils n'avaient pas été votés.

- **Adoption des critères de modalités d'attribution des aides pour les fonds sociaux :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
18	18	0	0

10. Point sue le fonctionnement pédagogique dans le contexte de la crise sanitaire – pour information

Monsieur MARION présente ce point. Si globalement le déroulement de l'année scolaire semble plus satisfaisant que celui de l'an passé, la crise sanitaire a néanmoins eu un impact négatif sur de nombreux aspects du fonctionnement du collège.

La vie au quotidien : organisation de la demi-pension, récréations, circulation, port du masque.

Le déroulement des cours et particulièrement l'E.P.S. (contraintes lourdes) et par extension l'U.N.S.S (baisse sensible des licences à noter)

Les activités péri-scolaires : suppression des voyages, des sorties (collège au cinéma), réductions du nombre d'intervenants.

L'assiduité, du fait des périodes d'isolement des cas contacts et des cas positifs.

Lien avec les parents : pas de réunions collectives avec les parents (sauf 6^{ème} en début d'année et information 3^{ème})

Lien avec les écoles élémentaires : pas de Journée portes ouvertes, pas d'accueil des C.M.2 pour une journée de découverte (mais visites en petits groupes de familles au fil des semaines.

Le passage à l'enseignement à distance à partir du 6 avril s'est effectué plus facilement que l'an passé (des habitudes ont été prises et les enseignants ont anticipé ce type de situation), même si une certaine saturation de l'E.N.T. a pu être observée au départ. Les familles ne disposant pas d'équipement adapté ont bénéficié d'un prêt d'ordinateur (6 cas). Pour d'autres (3) des photocopies sont distribuées. Une élève est accueillie au collège cette semaine (profession prioritaire du père).

A ce jour, le déroulement habituel des épreuves du D.N.B. n'est pas remis en cause. L'oral est programmé le mercredi 26 mai 2021 et les épreuves les lundi 28 et mardi 29 juin 2021.

11. Questions diverses

- 1) **Mme PIC** demande quelles dispositions ont été prises pour les familles ayant des difficultés techniques (connexion, matériel informatique) dans le contexte de l'enseignement à distance.

M. MARION lui répond que les familles ne disposant pas d'équipement adapté ont bénéficié d'un prêt d'ordinateur (6 cas). Pour d'autres (3) des photocopies sont distribuées. Une élève est accueillie au collège cette semaine (profession prioritaire du père).

- 2) **M. GRAILLE** pose une question au nom des personnels sur l'absence de mise à disposition par l'employeur de masques chirurgicaux. Il note que dans le secteur privé, notamment industriel, les masques chirurgicaux sont pris en charge par l'entreprise.

M. MARION lui répond que seuls des masques tissus lavables de type 1 sont fournis par le ministère. Les masques chirurgicaux sont réservés aux personnels vulnérables après production d'un certificat médical au service de prévention du rectorat.

La séance est levée à 19h40